



Carte bancaire bloquée du jour au lendemain

Par **marie73**, le **26/06/2009** à **18:35**

Bonjour,

[fluo]je voudrais savoir si ma conseillère a le droit de bloquée ma carte du jour au lendemain ?[/fluo]

J'ai largement dépassé mon découvert autorisé ce mois ci mais je l'avais prévenu que la situation serait régularisée avec le virement de mon salaire. J'ai toujours comblé mes découverts. (ils me prennent assez de frais d'ailleurs !!)

Et je découvre que ma carte est bloquée je n'ai pas été averti ni par téléphone ni par courrier. De plus, ma conseillère est en vacances et ils ne pourront réactiver mon compte que lorsque mon salaire sera viré. De ce fait je me retrouve sans argent pour tout le week end !!

Merci pour votre aide...

Par **Patricia**, le **26/06/2009** à **18:58**

Bonsoir,

Ce n'est pas la conseillère qui la bloque mais la puce de la CB où toutes vos données autorisées y sont enregistrées.

Votre conseillère me semble très conciliante, je ne pense pas que vous puissiez lui reprocher quoi que ce soit. N'oubliez pas qu'un découvert peut vous amener à un interdit bancaire... Elle me paraît donc assez compréhensive ...

Quant aux montants des frais engendrés dûs aux découverts, votre agence a du vous les préciser lors de votre ouverture de compte.

Tous les établissements financiers (banques, C. Ep, Postes) prélèvent ces frais.

Si vous avez un livret A, les postes sont ouvertes le samedi matin. Vous pouvez aller retirer à un de ses guichets.